Règlement Général sur la Protection des Données : Charte de bonnes pratiques

1 Préambule

Dans le cadre du règlement général sur la protection des données (RGPD) UE-2016/679 applicable à partir du 25 mai 2018, le présent document décrit les règles de bonne conduite au sein de la coopérative des Maîtres Laitiers du Cotentin.

2 Objet du RGPD

Le règlement général sur la protection des données s'applique au traitement des données personnelles, qu'il soit automatisé ou non.
Le but est d'avoir une vision et une cartographie, de savoir quelles sont les données personnelles qui sont en notre possession, qui circulent au sein de l'entreprise ou vers des tiers, de s'assurer qu'il est bien nécessaire d'avoir ces données en notre possession, et de sécuriser ces données.

3 Définitions

DPO (Data Protection Officer / Délégué à la Protection des Données) : personne chargée de mettre en œuvre la conformité au règlement européen sur la protection des données au sein de son entreprise.

Elle :

- informe et conseille le responsable de traitement ainsi que les personnes concernées ;
- contrôle le respect du règlement et du droit national en matière de protection des données ;
- conseille l'entreprise sur la réalisation d'études d'impact sur la protection des données et d'en vérifier l'exécution ;
- coopère avec l'autorité de contrôle et est le point de contact de celle-ci.

Donnée personnelle : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable.

Ex : mot de passe, identifiant, nom, n° d'identification, pièce d'identité, n° sécurité sociale, justificatif de domicile, attestation de non condamnation, rapports médicaux, données de localisation, photos, voix, adresse IP, cookies, éléments spécifiques propres à l'identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

Donnée personnelle sensible : toute information qui fait apparaître, directement ou indirectement, les origines raciales ou ethniques, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses, l'appartenance syndicale des personnes, ou est relative à la santé ou à la vie sexuelle de celles-ci.

Traitement d'une donnée personnelle : toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel.

Ex : collecte, enregistrement, organisation, structuration, conservation, adaptation ou modification, extraction, consultation, utilisation, communication par transmission, diffusion ou toute forme de mise à disposition, rapprochement ou interconnexion, limitation, effacement ou destruction.

4 Personnes concernées

Sont concernées par le Règlement Général sur la Protection des Données toutes les personnes collectant, manipulant, des données personnelles, ainsi que celles dont les données personnelles font l'objet d'un traitement.
Cela englobe donc à la fois les salariés, personnes internes à l'entreprise, les potentiels salariés (candidats), mais aussi les clients, fournisseurs, ou toute personne extérieure à l'entreprise.

5 Organisation

Comité RGPD
Un comité a été composé au sein de la coopérative afin de mettre en place le processus organisationnel du RGPD :

- nomination d'un DPO,
- nomination d'un référent par service,
- recensement des données personnelles,
- description des traitements,
- vérification de la conformité avec le règlement du traitement des données par le service,
- mise en place d'une revue de processus régulière.

DPO
Le Comité a nommé le directeur des Ressources Humaines, en qualité de DPO.

Référent par service
Suite à la présentation du projet par le Comité à chaque responsable de service, il a été nommé un référent par service, chargé de mettre en œuvre les mesures nécessaires (techniques, organisationnelles) afin que le traitement des données personnelles dans l'entreprise soit en conformité avec le RGPD.

6 Données collectées

Qui, quoi, comment, pourquoi ?

Fiches des traitements
Chaque service a pour mission d'établir les fiches de traitement qui permettent d'assurer la traçabilité des données collectées. La fiche de traitement répertorie a minima les éléments suivants :

- Nom et référence du traitement de la donnée,
- Date de création ou de mise à jour,
- Sa ou ses finalités,
- Description et base juridique,
- Catégorie de personne concernée,
- L'identité et les coordonnées du responsable de traitement, de son représentant, et le cas échéant du DPO ;
- Les mesures de sécurité techniques et organisationnelles du traitement ;
- La mention des transferts de données et la catégorie de destinataires des données.

Tenue du registre des activités de traitement
Le registre des activités de traitement recense les fiches de traitement par service. Il recense de façon précise les traitements de données à caractère personnel que chaque service met en œuvre.

Finalité de la collecte de données personnelles

Seules les données utiles au bon fonctionnement de l'entreprise sont collectées et conservées. La transmission de ces données à des tiers (organismes extérieurs) ne se fait que lorsqu'elle est nécessaire.

Contrôle – vérifications

Des contrôles sont menés dans le but de vérifier l'adéquation du traitement des données à caractère personnel avec la réglementation RGPD et si nécessaire mettre en œuvre les actions correctives.

Un des principaux objectifs est de pérenniser la relation avec nos parties intéressées en leur garantissant sécurité, loyauté, transparence et licéité dans le traitement de leurs données à caractère personnel, et poursuivre nos contrats en cours dans un climat de confiance et de sérénité.

7 Droit d'accès et de rectification des données

A propos des informations qui la concernent, toute personne bénéficie des droits suivants :

- accès et rectification,
- effacement et oubli,
- contestation du traitement en cas de données illicites ou injustifiées,
- notification en cas de collecte, rectification ou effacement des données.

Si elle souhaite exercer ces droits, la personne concernée pourra s'adresser au DPO par lettre simple ou par courrier électronique aux adresses suivantes :

Adresse :

Maîtres Laitiers du Cotentin
Délégué à la Protection des Données
8 route de Valognes, BP 102
50260 SOTTEVAST

Courrier électronique :

dpo@maitres-laitiers.fr